

HABILITATION ELECTRIQUE indices BS et BE Manœuvres Chargé d'intervention élémentaire et de manœuvre en basse tension

Références réglementaires

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.
Travailleurs autorisés à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

- Art.R. 4544-9.-Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10.-Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.
- L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.
- L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Objectif pédagogique de la formation

Réaliser en toute sécurité des opérations simples remplacement d'accessoires d'éclairage, de fusibles, d'interrupteurs et de prises de courant, réarmement d'un dispositif de protection. NFC 18-510 (Janvier 2012)
Réaliser en toute sécurité des manœuvres d'exploitation d'ordre électrique en basse tension

Public

Salariés chargé des interventions de remplacement et de raccordement : remplacement à l'identique de fusibles, d'accessoires d'éclairage, de prise de courant et d'interrupteurs / raccordement d'éléments matériels sur un circuit interne en attente et réarmement de dispositif de protection

Salariés chargés d'assurer les manœuvres d'exploitation c'est-à-dire les modifications de l'état électrique d'un réseau ou d'une installation dans un fonctionnement normal (mise en marche, réglage, arrêt dans un équipement, relais de protection ...).

Durée

14 heures de formation soit 2 jours.

Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 12 participants.

Prérequis

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

Programme de la formation (conforme à la publication NFC 18 510)

Module Tronc commun n°1 Savoirs et Savoir-faire

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures,
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.

- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
- Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.
- Décrire le principe d'une HABILITATION.
- Donner la définition des symboles d'HABILITATION.
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'HABILITATION.
- Lister les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Reconnaître la ZONE DE TRAVAIL ainsi que les signalisations et repérages associés.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
- S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

Module Intervention de remplacement et raccordement (BS)

- Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires.
- Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires.
- Nommer les informations à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires.
- Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Rendre compte de son activité.
- Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT.
- Reconnaître les MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT dans leur ENVIRONNEMENT.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Si nécessaire identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Réaliser la MISE HORS TENSION pour son propre compte (PRE-IDENTIFICATION, SEPARATION, CONDAMNATION).
- Effectuer la VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION (VAT).
- Réaliser une remise sous tension.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION.
- Délimiter, et signaler la ZONE D'INTERVENTION.
- Respecter les règles et les INSTRUCTIONS DE SECURITE.
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS DE REMPLACEMENT ET DE RACCORDEMENT (AUTORISATION DE TRAVAIL, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.).
- Enoncer la procédure de remplacement
- Préparer organiser et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'une intervention de remplacement, d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire.
- Enoncer la procédure de raccordement.
- Préparer, organiser et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'une intervention de raccordement hors tension.
- Analyser les risques préalablement à chaque SITUATION DE TRAVAIL.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.

Module Manœuvres en basse tension (BE Manœuvre) Savoirs et savoir-faire

- Reconnaître les MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT dans leur environnement.
- Identifier les MATERIELS électriques objet des MANŒUVRES.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Citer les limites de l'HABILITATION BE Manœuvre (Autorisation et interdits, etc.).
- Réaliser des MANŒUVRES dans les DOMAINES DE TENSION BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou au CHARGE DE CONSIGNATION.
- Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION et échanger les informations nécessaires.
- Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION.
- Rendre compte de son activité.
- Enoncer les INSTRUCTIONS DE SECURITE spécifiques aux MANŒUVRES.
- Respecter et faire respecter les INSTRUCTIONS DE SECURITE.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.

Moyens pédagogiques

- ✓ Salle de formation équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc ...
- ✓ Installations électriques (maquettes), armoire de distribution, TGBT ...
- ✓ Divers matériels électriques : protection faciale, VAT, gants isolants, outillage ...

Evaluation en cours de formation

Evaluation BS (Chargé d'intervention)

Epreuve théorique : 20 questions au minimum sur les connaissances suivantes :

- Les dangers de l'électricité ;(2 questions)
- Les appareillages électriques ;(3 questions)
- Les distances et les ZONES D'ENVIRONNEMENT, (5 questions dont 1 question fondamentale) ;
- La limite des INTERVENTIONS BT DE REMPLACEMENT ET DE RACCORDEMENT (lettre S), (5 questions dont 1 question fondamentale) ;
- Les procédures d'INTERVENTIONS relatives à la lettre S. (5 questions dont 2 questions fondamentales).

Epreuve pratique : Savoir-faire

2 mises en situation minimum sur les compétences suivantes en fonction des opérations confiées :

- Effectuer un remplacement d'un fusible ;
- Effectuer un remplacement d'une lampe (code IP2X ou non) ou d'un accessoire d'un appareil d'éclairage ;
- Effectuer une intervention de remplacement d'un socle de prise de courant ou d'interrupteur ;
- Assurer le raccordement électrique d'un matériel sur un circuit en attente protégé et mise hors tension (brûleur, cumulus...);
- Effectuer un réarmement d'un dispositif de protection.

Evaluation BE Manœuvres

Epreuve théorique : Savoir

15 questions au minimum sur les connaissances suivantes :

- Les dangers de l'électricité, (2 questions)
- Les appareillages électriques, (3 questions dont 1 question fondamentale)
- Les distances et les ZONES D'ENVIRONNEMENT,(5 questions dont 1 question fondamentale) ;
- La limite des MANŒUVRES. (5 questions dont 1 question fondamentale)

Epreuve pratique : Savoir-faire

2 mises en situation minimum sur les compétences suivantes et en fonction des tâches confiées :

- Effectuer la mise hors service d'un équipement (moteur, machine, etc.) ;
- Effectuer une MANŒUVRE de CONSIGNATION.

Sanction

- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation
- ✓ A l'issue de l'application pratique, le formateur formulera à l'employeur, un avis, l'aidant ainsi à définir le contenu du titre d'habilitation

Responsable pédagogique

Pascal AUMONT.

Pour la formation intra entreprise

Avec votre accord, visite et présentation de vos installations électriques avec le formateur en charge du groupe

Le calendrier des sessions est accessible sur le site internet du centre de formation.



SP2 Formation est datadocké.
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié
Qualicert pour ses formations.